

COUPE DE GIRONDE SENIOR

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence traditionnelle ou promotionnelle.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont faites par les Clubs au Comité Départemental de la Gironde par l'intermédiaire des fiches d'engagements.

Coefficient de l'épreuve : 0.50.

ARTICLE 1 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1^{ère} PHASE (en poules)

Toutes les équipes participeront au 1^{er} tour qui se déroulera sous forme de poules de 3 ou 4 équipes si nécessaire. Chaque poule se jouera à 20h sur un même lieu, déterminé par le tirage au sort (avec possibilité d'un rapprochement géographique). Le classement dans cette poule aura une importance capitale car le premier sera en COUPE de GIRONDE, le second en COUPE CONSOLANTE et le troisième en COUPE COMPLEMENTAIRE. Ensuite, tous les tableaux seront à élimination directe.

2^{ème} PHASE (en tableaux)

Les premiers de poules joueront le Titre de COUPE de GIRONDE, dans un tableau à élimination directe.

Les seconds de poules joueront le Titre de COUPE CONSOLANTE, dans un tableau à élimination directe.

Les troisièmes de poules joueront le Titre de COUPE COMPLEMENTAIRE, dans un tableau à élimination directe.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Les associations peuvent engager un nombre illimité d'équipes.

Aucune restriction de participation pour les féminines, les licenciés Mutés et Étrangers.

En cas de non présentation de licence, le certificat médical portant la mention « apte à la pratique du tennis de table en compétition » doit être obligatoirement présenté.

Règles de qualification des joueurs (brûlage)

Un joueur ayant participé dans une équipe ne peut plus jouer dans une autre équipe.

ARTICLE 3 - FORMULE DE LA COMPÉTITION

Les rencontres se disputent par équipes de 2 joueurs minimum A-B et **W-X**. Sur le système de la Coupe Davis, après tirage au sort des lettres A ou **W**, les 2 équipes se rencontrent respectivement sur 2 simples, 1 double puis 2 simples. Possibilité d'avoir 1 ou 2 joueurs supplémentaires pour jouer le double (voir feuille de rencontre jointe).

La rencontre se joue sur 2 tables.

Pas d'arrêt au score acquis. Les 5 parties doivent se jouer.

L'équipe qui ne joue pas assure obligatoirement l'arbitrage (poule de 3).


Le décompte des points se fera suivant la formule :

- Victoire 3 - 0 manches : 6 points au gagnant et 0 point au perdant
- Victoire 3 - 1 manches : 5 points au gagnant et 1 point au perdant
- Victoire 3 - 2 manches : 4 points au gagnant et 2 points au perdant

Points rencontre : **V** = 3 / **N** = 2 / **D** = 1 / **Forfait** = 0

Le jour officiel des rencontres est le vendredi soir à 20h.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DES DIVISIONS

-  1^{ère} Division : Toutes séries
- 2^{ème} Division : Classés 500 - 1499
- 3^{ème} Division : Classés 500 - 1299
- 4^{ème} Division : Classés 500 - 1099
- 5^{ème} Division : Classés 500 - 899

Tous les tableaux ayant moins de 6 inscriptions seront annulés, les équipes inscrites seront engagées dans la division de niveau immédiatement supérieure si elles le souhaitent.

(à préciser lors de l'inscription)

ARTICLE 5 – FEUILLE DE RENCONTRE

L'envoi des feuilles de rencontres incombe à l'équipe qui reçoit. Lors d'un forfait, l'équipe présente doit obligatoirement envoyer une feuille de rencontre précisant la composition de son équipe.

Dans tous les cas, elles doivent être adressées, par courrier rapide, mail ou girpe, à l'adresse du Comité de Gironde.

L'envoi tardif de la feuille de rencontre entraîne une sanction financière

1^{ère} infraction : 6 € 2^{ème} infraction : 9 € 3^{ème} infraction : 12 € 4^{ème} infraction : 23 €.

ARTICLE 6 – FORFAIT

Un forfait entraîne le forfait général de l'équipe.

Sanction financière : montant **23 €**